



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-107

Séance du 17 décembre 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le onze décembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 26

Ayant pris part à la
délibération : 30

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Budget Annexe ASSAINISSEMENT : Vote des tarifs 2025

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'arrêter les tarifs 2025 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et du Service de l'Assainissement collectif suivants :

- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Type de contrôle	TARIF 2025
Réhabilitation d'une installation existante :	
- contrôle obligatoire de conception de la nouvelle installation	40,00 €
- contrôle obligatoire de réalisation de la nouvelle installation	60,00 €
Construction neuve :	
- contrôle obligatoire de conception de l'installation projetée	40,00 €
- contrôle obligatoire de réalisation de l'installation	60,00 €
Vente immobilière : contrôle obligatoire de l'installation existante	170,00 €
Bon fonctionnement d'une installation existante : contrôle obligatoire initial / périodique	80,00 €

. Assainissement collectif :

Type de contrôle	TARIF 2025
Vente immobilière : contrôle obligatoire de conformité du branchement au réseau public d'assainissement	170,00 €
	TARIF 2025
PFAC (1)	
- maison individuelle neuve ou existante avec ANC > à 10 ans	2 700,00 €
- maison existante avec ANC < ou = à 10 ans	1 500,00 €
- immeuble semi-collectif ou collectif (à partir de 2 logements)	1 350,00 € (par logement)

Cette participation est exigible à compter de la date du raccordement de l'immeuble au réseau public de collecte des eaux usées, le montant appelé étant celui en vigueur à la même date

FAUCH		
Part fixe	Abonnement	40,95 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,124 €
	Forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	89,92 €
LABOUTARIÉ		
Part fixe	Abonnement	46,00 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,119 €
	Forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	89,52 €
LOMBERS		
Part fixe	Abonnement	46,00 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,119 €
	Forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	89,52 €
MONTREDON-LABESSONNIÉ		
Part fixe	Abonnement	45,20 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,336 €
	Forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	106,88 €
Travaux en régie	- canalisation diam. 63 (refoulement) (le ml)	6,12 €
	- canalisation P.V.P.C.R.4 diam. 125 (le ml)	17,16 €
	- tranchée sur voirie communale (le ml)	42,00 €
	- tranchée sur voirie départementale (le ml)	80,40 €
	- tranchée sur voirie départementale (le ml)	124,80 €
	- dalle fonte	90,00 €
	- rehausse pour regard	25,20 €
	- main d'œuvre (par heure)	28,00 €
POULAN-POUZOLS		
Part fixe	Abonnement	55,70 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,224 €
	Forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	97,92 €
RÉALMONT		
Part fixe	Abonnement	46,00 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,119 €
	Forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	89,52 €
	- Fourniture et pose de canalisations PVC, diamètre 100 (le ml)	25,00 €
	- Fourniture et pose de canalisations PVC, diamètre 125 (le ml)	30,00 €
	- Fourniture et pose de canalisations PVC, diamètre 160 (le ml)	40,00 €
	- Fourniture et pose de canalisations PVC, diamètre 200 (le ml)	50,00 €
	- Ouverture de tranchée, évacuation des déblais, remblayage en grave 0/20 :* pour une tranchée de 0 à 3 mètre linéaire (le ml)	300,00 €
	* le mètre linéaire supplémentaire (le ml)	55,00 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 081-200034049-20241217-DP2024_107-DE

Travaux en régie	* traversée de mur (le ml)	105,00 €
	- Piquage sur collecteur existant (forfait)	130,00 €
	- Confection ou pose de regard 315 avec plaque	250,00 €
	- Confection ou pose de regard siphon 315 avec plaque	280,00 €
	- Confection regard borgne	135,00 €
	- Pour remblai au grave ciment (le m ³)	105,00 €
	- Réfection de chaussée : émulsion (le m ²)	20,00 €
	- Réfection de chaussée enrobé à froid (le m ²)	35,00 €
	- Réfection de chaussée enrobé à chaud (le m ²)	90,00 €
	- Réfection de chaussée pour un branchement de 3 ml à l'émulsion de bitume (l'unité)	200,00 €
	- Réfection trottoir avec chape béton (le m ²)	55,00 €
	- Remise en place de pavés autobloquants (le m ²)	110,00 €
	- Passage sous câbles ou tuyaux divers (l'unité)	20,00 €
	- Fourniture et pose de regard Ville de Toulouse (profondeur >=1,50m à l'unité)	650,00 €
	- culotte de raccordement (l'unité)	125,00€
- Fourniture tout venant (le m ³)	50,00 €	
- main d'œuvre	30,00 €	
SIEURAC		
Part fixe	Abonnement	38,20 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,081 €
	Forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	86,48 €
TERRE-DE-BANCALIÉ		
Commune déléguée RONEL		
Part fixe	Abonnement	42,20 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,058 €
	Forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	84,64 €
Commune déléguée ROUMÉGOUX		
Part fixe	Abonnement	43,20 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,011 €
	Forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	80,88 €
Commune déléguée SAINT-ANTONIN DE LACALM		
Part fixe	Abonnement	45,70 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,019 €
	Forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	81,52 €
Commune déléguée SAINT-LIEUX LAFENASSE		
Part fixe	Abonnement	43,70 €
Part proportionnelle	/ m ³	1,071 €
	Forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	85,68 €
Commune déléguée TERRE-CLAPIER		
Part fixe	Abonnement	50,70 €
Part proportionnelle	/ m ³	0,944 €
	Forfait de 80 m ³ pour les non abonnés au réseau eau potable	75,52 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 081-200034049-20241217-DP2024_107-DE

L'abonnement sera dû par la personne occupant le logement au 1^{er} janvier de l'année en cours et sera proratisé pour les nouveaux abonnés arrivant en cours d'année

(1) PFAC : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, décide d'arrêter les tarifs 2025 du Service Public d'Assainissement Non Collectif et du Service de l'Assainissement collectif susvisés.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX

